

Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise

«Civilité» «NomPrénom»  
«Adresse\_1»  
«Adresse\_2»  
«Adresse\_3»  
«Code\_postal» «Ville»

## Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise et de ses affluents

### Travaux du LOT 1, LOT 2, LOT 3

### TRANCHE 1

#### Compte-rendu de la réunion de piquetage 10 juillet 2017

<b>Lieu :</b>	Mairie de Muret-et-Crouttes à 10H00
---------------	-------------------------------------

<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Entreprise :</b>		
Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	FORETS ET PAYSAGES et MASCITTI NINO		
<b>Nom, Prénom :</b>	<b>Organisme :</b>	Présent	Absent	Excusé
GERAULT Nicolas	Président du syndicat	✓		
HUCHET William	Union des syndicats	✓		
MASCITTI Dominique	Mascitti Nino	✓		
BARBIER Mickael	Mascitti Nino	✓		
LAURENT Sébastien	Forêts et Paysages	✓		
MARLOT Romain	FDAAPPMA 02	✓		
HUGE Maurice	Vice-Président du Syndicat	✓		
PETIT Xavier	Vice-Président du Syndicat	✓		
DE REKENEIRE Claude	Délégué du Syndicat	✓		
FELTES Pierre-Yves	Exploitant sur Launoy	✓		
DELETANT Jean Claude	Maire de Muret-et-Crouttes	✓		
JARRY T.	Muret-et-Crouttes	✓		
FRAIRE Jacques	Maire de Maast et Violaine	✓		
	Agence de l'eau Seine-Normandie		✓	
	Direction Départemental des Territoires de l'Aisne		✓	
	Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique		✓	
	Agence Française pour la Biodiversité		✓	

- Cette réunion concerne le piquetage des travaux des LOT 1, 2 et 3 de la tranche 1 du PPRE de la Crise. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS ET PAYSAGES – (Siège Social : Ferme de la Tour, 59330 BEAUFORT) et MASCITTI NINO (Siège Social : Rue des Bûcherons, 02600 VILLERS-COTTERETS).

### SITUATION ACTUELLE :

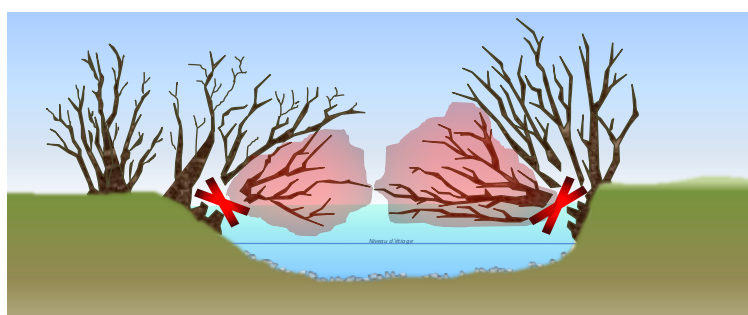
- Le syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable Axonaise lance un PPRE sur le cours d'eau de la Crise et de ses affluents. Soit un linéaire total de 64 km. Ce programme est divisé en 5 tranches réparties sur tout le linéaire et allotie en 3 Lots :
  - Lot 1 : Entretien du lit et des berges
  - Lot 2 : Mise en défens du cours d'eau
  - Lot 3 : Restauration du lit et des berges/ Restauration de la continuité écologique
- La réunion de piquetage du 10 juillet 2017 lance la première tranche de travaux pour le Lot 2.
- L'entretien de la première tranche de travaux s'effectue sur les communes de : Launoy, Courdoux, Droizy, Muret-et-Crouettes, Maast-et-Violaine et Nampsteuil-sous-Muret.
- Les travaux vont débuter le Mardi 11 juillet 2017 par la pose d'un abreuvoir au niveau de la commune de Violaine parcelle N°616.

### DETAIL DES TRAVAUX :

La nature des interventions pour les Lots 1, 2 et 3 correspond :

- pour les berges, à une éclaircie de la futaie en bordure de la rivière et sur la partie supérieure de la berge. Elle comprendra notamment le débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante, l'abattage sélectif y compris les arbres morts ou dépérissants, l'élagage sélectif, l'émondage, l'éêtage, le recépage ainsi que le traitement des produits provenant des opérations ci-dessus mentionnées (brûlage ou évacuation). En cas d'inaccessibilité de la pelle en bordure du cours d'eau, les travaux seront réalisés manuellement par une équipe de bûcherons.

#### PRINCIPE D'ENTRETIEN DE RIPISYLVE



Abattage sélectif des arbres penchant et dépérissant



Ripisylve monostratifiée + individus du même âge



Après gestion sélective : Ripisylve pluristratifiée

- pour le lit mineur, à l'enlèvement et/ou au déplacement sélectif des embâcles ou obstacles (ex : petits ouvrages d'origine anthropique), la gestion sélective de la végétation aquatique gênant le bon écoulement de l'eau ainsi qu'une gestion des déchets d'origine anthropique (uniquement en cas de présence au niveau des zones urbaines).
- Des aménagements ponctuels de berge et du lit sont prévus sur des secteurs à enjeu. Il s'agit d'aménagements d'abreuvoirs rustiques avec pose de clôtures afin de limiter le piétinement dans le cours d'eau.



Exemple d'un passage à gué et d'un abreuvoir rustique

- La plantation d'arbres et arbustes est prévue sur les secteurs les plus démunis de végétation. L'arasement d'ouvrage anthropique dans le but de rétablir la continuité écologique piscicole et sédimentaire est également prévu.
- Les tronçons prévus en entretien relèvent d'un caractère d'urgence dû aux problématiques d'écoulement et de continuité que les embâcles peuvent engendrer dans les zones urbanisées ou à proximité d'infrastructures.

### REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Au cours de la semaine 28 et 29 l'entreprise FORETS ET PAYSAGES va entreprendre des travaux de gestion de ripisylve seulement sur les parcelles concernées par la pose d'abreuvoirs et de clôtures afin de faciliter la mise en place des aménagements par l'entreprise MASCITTI NINO.
- Les travaux du Lot 1 et 3 vont débuter à partir de début septembre après la période de nidification des oiseaux.
- En cours de chantier, l'entreprise informera dans la mesure du possible les riverains, de son passage au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour compléter l'information faite par les communes.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées :  
M. WILLIAM HUCHET – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74 – 06.07.7126.60

### LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu le **Judi 20 juillet 2017 à 9h30** à la ferme de l'Hermitage à Launoy.

Le service technique,